

# L'actionnariat Salarié à la Fnac, ça marche !!!

Malgré les sarcasmes d'autres syndicats, la CFTC a été le seul syndicat à demander la mise en place de l'Actionnariat Salarié à la Fnac avec abondement de l'employeur (700 € brut maximum) et nous l'avons obtenu.

Avec la crise, les impôts et les taxes en hausse, les salaires modérés de beaucoup de salariés Fnac, on aurait pu craindre que le succès soit très mitigé de la part des collègues de travail mais **les chiffres disent le contraire**.

Aujourd'hui, on sait que 4247 salarié(e)s Fnac ont choisi d'être souscripteurs en 2019 (contre 3976 en 2018) – 5,9 millions ont été investis – Chaque salarié a investi en moyenne **1400 €** (abondement compris)

**43% des souscripteurs déposent plus de 700 €. Ils sont répartis à 30% parmi les Cadres et à 70% pour les Employés et avec autant d'hommes que de femmes.**

On remarque une sur-représentation des salariés ayant le plus d'ancienneté, mais **les salariés entre 0 et 10 ans d'ancienneté sont aussi très bien représentés** et c'est, là aussi, une **belle surprise**.

**La CFTC FNAC se peut que se féliciter du succès de cet accord auprès des Cadres et Employés du groupe Fnac**



*Lettre-info du 13.09.2019*

Retrouvez la CFTC FNAC sur yammer et facebook et sur [www.cftcfnac.fr](http://www.cftcfnac.fr)